

dire que, le port de Saint-Jean, bien qu'il soit pourvu d'excellentes installations mais assez limitées, ne peut compter qu'il pourra en tirer profit en tout temps durant la saison d'hiver. Si le vent souffle le moins durement en tempête du sud, les navires ne peuvent se servir de ces postes d'amarrages. Depuis les énormes travaux de creusage qui ont été exécutés dans la baie de Courtenay, les contre-courants sous-marins se sont accentués du côté ouest. Je ne réclame pas l'arrêt d'aucun des travaux en cours dans le port de Saint-Jean; je voudrais toutefois que le ministre puisse nous laisser entendre qu'il verra à apporter remède à cette situation pressante avant l'automne prochain.

Il est à ma connaissance que le département, a déjà mis à l'étude un projet en vue d'exécuter ces travaux sans qu'il lui en coûte très cher. En premier lieu les ingénieurs ont insisté sur la nécessité d'utiliser de gros blocs de granit, qu'il aurait fallu transporter à grands frais d'une carrière assez éloignée. Dernièrement toutefois, je le sais, des représentations ont été faites au département que la pierre de l'île aux Perdrix ferait très bien l'affaire, du moment qu'elle serait extraite en grandes quantités; au moyen d'un convoyeur aérien, cette pierre serait transporté et déversée à l'endroit voulu. Grâce à ce plan, le coût de l'entreprise serait réduit à la plus simple expression. Je ne tiens pas à entrer dans les détails; cependant, je voudrais bien que le Gouvernement se pénétrât de la nécessité urgente de ces travaux et vît jour de les faire exécuter prochainement.

M. MacLAREN: Avec la permission de la Chambre, j'ajouterai quelques mots sur ce sujet. Je ne demanderai pas au ministre d'entreprendre, aujourd'hui des travaux autres que ceux d'une nécessité urgente mais lorsqu'il s'agit, à mon sens, d'une entreprise absolument nécessaire, je croirais devoir lui signaler—ce que je fais en ce moment—à quel point il importe, non pas de faire de nouveaux travaux, mais de parachever les ouvrages déjà commencés, c'est-à-dire le prolongement du brise-lames de la Pointe-au-Nègre, auquel mon collègue a fait allusion, jusqu'à l'île aux Perdrix. Le ministre, je le sais, est très au fait de la géographie de la région dont il s'agit et c'est à la demande du Board of Trade de la ville de Saint-Jean, que je souleve cette question.

Je comprends que la chambre de commerce a aussi communiqué directement avec l'honorable ministre à ce sujet. Si j'insiste sur ce point, c'est que j'ai en vue

[L'hon. J. B. M. Baxter.]

la protection des quais, du commerce maritime et des travaux de la baie de Courtenay. En cas de tempête, les quais, de chaque côté du port, éprouvent des dommages considérables, comme c'est plus d'une fois arrivé l'hiver dernier. Les navires sont aussi endommagés parce qu'ils se frappent contre les quais pendant la tempête. En outre, les rafales ont pour effet d'accumuler du sable dans la baie de Courtenay que l'on est à draguer en vue des prolongements à faire pour le service de l'Atlantique, le sable revenant dans la baie au fur et à mesure du dragage. Je demande donc à l'honorable ministre d'entreprendre ces travaux, parce qu'ils sont nécessaires à la conservation de la propriété et pour éviter des pertes au sujet des travaux maintenant en voie d'exécution. La Chambre comprendra facilement l'objet de ma demande. Le prolongement du brise-lames aura pour effet d'empêcher l'eau de la mer de se précipiter dans le port quand le vent souffle dans certaines directions. Je serais heureux que l'honorable ministre nous fit quelque déclaration encourageante à ce sujet.

L'hon. J. H. KING: Ce crédit de \$850,000 a pour objet la continuation des travaux dans la baie de Courtenay, et il faudra un montant de \$65,000 pour fins d'entretien et de réparation générale dans le port. Le Gouvernement n'a pas pourvu au prolongement du brise-lames dont mes honorables amis de Saint-Jean ont parlé. C'est là un ouvrage de grande importance pour le port et qui devrait coûter bien cher, mais le Gouvernement n'a pas l'intention de s'en occuper cette année.

(Le crédit est adopté.)

Ottawa: Edifice du Parlement, \$700,000.

L'hon. M. GUTHRIE: Ce crédit va-t-il suffire au parachèvement des travaux?

M. GOOD: L'honorable ministre voudrait-il nous dire à quoi cet argent est destiné?

L'hon. J. H. KING: Je dois répondre à l'honorable député de Wellington-Sud (M. Guthrie) que ce crédit ne suffira pas au parachèvement des travaux relatifs à l'édifice. Quant à l'honorable député de Brant (M. Good), il trouvera ma réponse dans cet exposé des détails de la dépense en question:

En général—traitements du personnel,	
entretiens de l'outillage, et autres dépenses relatives au personnel..	..\$ 8,000
Chaussées..	52,650
Charpenterie et portés..	9,000
Équipement du bureau de poste..	10,000